ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fin de vie

Question écrite n° 103746

Texte de la question

M. Éric Alauzet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'absence d'actualisation des informations relatives aux directives anticipées dans de nombreux établissements de santé, plus d'un an après le vote de la loi du 2 février 2016 et huit mois après le décret du 3 août 2016. Ainsi, selon une étude réalisée par « Hdoc », moins de 1 % des établissements de santé auraient réactualisé leur site internet, et notamment 30 des 32 CHU ne l'auraient pas fait. Concernant les directives anticipées, la grande majorité des établissements de santé indiqueraient encore une information dissuasive et caduque. Enfin, la campagne d'information à l'attention des professionnels de santé « La fin de vie : parlons-en avant » et la campagne nationale d'information à l'attention du grand public, n'auraient quasiment pas été relayées par les établissements de santé. Il souhaite savoir s'il est envisagé une intervention auprès de la direction générale de l'organisation des soins (DGOS) pour qu'elle demande à tous les établissements de santé de réactualiser leur site internet dans les plus brefs délais et de communiquer sur les nouveaux droits ouverts par la loi du 2 février 2016.

Données clés

Auteur : M. Éric Alauzet
Circonscription : Doubs (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103746
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 avril 2017, page 2579
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)